

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°46 : PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-016/PRES-TRANS DU 30 DECEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2022042/PR BF 2022 21 00, SIGNE LE 30 JUIN 2022 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD) POUR LE BOUCLAGE DU FINANCEMENT DE LA PHASE 3 DU PROJET DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU : AMENAGEMENT DE L'EXUTOIRE AU NIVEAU DU PARC BANGREWEOGO

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité par le député **Moussa SAWADOGO**, rapporteur.

Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi 27 juillet de 10 heures 59 minutes à 11 heures 20 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-016/PRES-TRANS du 30 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt n°2022042/PR BF 2022 21 00, signé le 30 juin 2022 entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour le bouclage du financement de la phase 3 du projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou : aménagement de l'exutoire au niveau du parc Bangr-weogo.

Auparavant, le député Moussa SAWADOGO, désigné rapporteur, a pris part aux travaux de la COMFIB, saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les jeudi 20 et 27 juillet 2023 sous la présidence du député Drissa SANOGO, Vice-président de ladite Commission.

Outre la CAEDS, les commissions générales saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD), par le député Ini Inikouraba DAMIEN/YOUL;
- la Commission du genre, de la santé de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Drissa KY.

L'ordre du jour a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) ;
- appréciation et avis de la Commission.

I- COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I-1. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement était représenté par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective. Elle était assistée de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Elle a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification ;
- description technique, objectifs et résultats attendus du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du financement ;
- présentation du projet de loi.

Ces différents points sont développés intégralement dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I-2. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations dont les principales ont porté sur :

- le montant exact du projet ;
- le bilan de l'exécution physique et financière des phases 1 et 2 du projet ;
- l'éventuelle évaluation de la phase 4 à venir du projet ;
- l'actualisation des études d'impact environnemental avant le lancement de la phase 3 du projet ;
- la réalisation effective de toutes les étapes du projet évoquées dans l'exposé des motifs ;
- le plan prévu pour la gestion des déchets ;
- le rapprochement entre le coût total du projet annoncé et les montants indiqués précédemment ;
- le mode d'appréciation du taux de rentabilité économique établi à 26,19% ;
- le caractère trop peu ambitieux du projet au regard de la composante 6, point 6 ;
- l'envergure à minima des ouvrages ;
- le niveau d'exécution des travaux à ce jour ;

- la prise en compte de l'aménagement du canal de Wemtenga dans des phases précédentes ;
- les perspectives d'aménagement du canal de Wemtenga dans la présente phase ou dans la phase à venir ;
- la non planification de la composante « suivi et entretien des infrastructures » dans le présent projet ;
- les garanties qu'a le Gouvernement quant à la qualité des ouvrages qui seront livrées et les délais de livraison prévus ;
- la disponibilité de projets d'implémentation du système de drainage des eaux pluviales dans les autres grandes villes du Burkina Faso ;
- la prise en compte des projets antérieurs exécutés en vue d'éviter les inondations qui impacteraient négativement les conditions de vie des populations riveraines ;
- la rétrocession du prêt à la commune de Ouagadougou ;
- la présentation des maquettes des ouvrages à réaliser et des photographies des ouvrages déjà réalisés ;
- le nombre d'arbres détruits dans la mise en œuvre du présent projet ;
- le nombre de plants mis en terre dans le cadre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ;
- les activités prévues ou programmées dans le cadre de la gestion des déchets.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

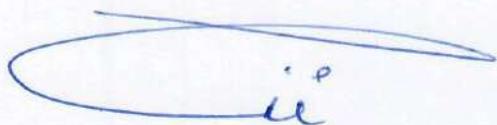
Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par le député rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), estime que la ratification de l'ordonnance contribuera à :

- faciliter le drainage des eaux pluviales dans la ville de Ouagadougou en réduisant, de manière très significative, le taux d'habitations inondées ;
- améliorer l'environnement urbain et la circulation des usagers du Parc Bangrwéogo ;
- augmenter le nombre de personnes adoptant les bonnes pratiques de préservation de la salubrité publique ;
- améliorer l'accès de la population à un service d'assainissement durable.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 27 juillet 2023

Le Rapporteur



Moussa SAWADOGO

Le Président



Daniel ZOUNGRANA

**LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES DE LA COMMISSION A LA
SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT LE JEUDI 27 JUILLET 2023**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	Président
2.	SAWADOGO Moussa	FVR	1 ^{er} Secrétaire
3.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre
4.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC	Membre
5.	BAKO Wilfried Prosper	PP	Membre
6.	DIALLO Ousmane	PP	Membre

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES DE LA COMMISSION
A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT LE JEUDI 27 JUILLET 2023**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	QUALITE	ABSENT/ ABSENT EXCUSE
1.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	2 ^e Secrétaire	Absent
2.	TRAORE Thomas	PP	Vice-président	Absent excusé
3.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre	Absent
4.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre	Absent
5.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre	Absent
6.	TRAORE Boureima	FVR	Membre	Absent excusé
7.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre	Absent
8.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre	Absent

**LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION
A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT LE JEUDI 27 JUILLET 2023**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique
2.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
3.	OUEDRAOGO/ZAMPALEGRE Aïcha	Administrateur parlementaire
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Secrétaire
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
6.	TAPSOBA Clément	Stagiaire